

INF'AUVERS

Printemps 2024



Ce Village est labellisé

2016

2026



Auvers-Saint-Georges à nouveau labellisé !

Attribution d'une hirondelle supplémentaire (soit deux au total depuis notre labellisation en 2016)

Ce label, décerné pour 3 ans par le Comité National de Labellisation et d'Evaluation, témoigne de la qualité de vie du territoire et de l'engagement des collectivités à élaborer des projets en faveur du développement durable.

Depuis 2006, **168 collectivités** ont été labellisées et **66 collectivités** ont été renouvelées « Notre Village Terre d'Avenir » (sur quelques 35 000 communes). Décembre 2023, **seulement 7 collectivités ont été labellisées** ou ont vu leur label renouvelé lors de la 20^{ème} session de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » **dont Auvers-St-Georges.**

Conformément à nos engagements de 2014 et 2020, l'élaboration d'un Agenda 30 à l'échelle de notre commune s'est imposée comme une évidence.

Fort de l'expérience réussie du premier agenda 21, un nouveau plan d'actions a été mis en œuvre.

Toutes ces actions, fruits d'une participation citoyenne motivée rassemblant élus et habitants ont un seul objectif : faire d'Auvers-Saint-Georges une commune exemplaire en termes de développement durable et de bien vivre.

Cette nouvelle feuille de route doit nous permettre de rendre plus résilient notre territoire face aux nombreux défis que nous devons relever.

Un grand merci à celles et ceux qui ont contribué au devenir de notre belle commune.

FETE DE LA MUSIQUE :

Le Week end s'annonce bien chargé !

Nous vous attendons nombreux vendredi 21 juin sur la place de la mairie pour un grand concert à partir de 18h30.
Restauration et boissons sur place.

Les Mini-Opéras

Les Mini Opéras organisent un concert dans l'église le dimanche 23 juin à 16h : Venez nombreux !

Concert à l'église d'Auvers Saint Georges

Le Chœur ITSASOA de Biarritz commence sa tournée de printemps par l'église d'AUVERS SAINT GEORGES, le **26 avril 2024 à 20h30.**

À cette occasion, le Chœur ITSASOA aura le plaisir de vous présenter son programme, composé de chants traditionnels, sacrés, mais aussi contemporains issus du riche patrimoine musical et culturel basque.

ITSASOA chante l'amour, la liberté, la nature, la mer, la vie aux champs, la richesse historique du Pays Basque où l'émotion et la qualité vont de pair.

La plupart des œuvres sont harmonisées au plus près de leur écriture originelle par des compositeurs de renom tels que Francisco de Madina, Pablo Sorozabal, Mikel Laboa ou Josu Elberdin, que le Chœur Itsasoa s'attache à faire connaître et à promouvoir, en faisant ressortir l'émotion du chant choral basque. Né à quelques encablures du Rocher de la Vierge, entre Océan et Pyrénées, ITSASOA, chœur basque de Biarritz est solidement enraciné en Euskal Herri. Créé en 1998, le chœur ITSASOA, ensemble mixte de 40 choristes répartis en 4 à 8 pupitres et dirigés par Frédéric Sorhaitz depuis 2002, se propose de faire connaître la richesse polyphonique des chants basques qui constituent son répertoire.

En France, outre le Pays Basque (Euskadi), le chœur ITSASOA s'est produit en Normandie, en Alsace, en Aquitaine, en Midi Pyrénées, en Bourgogne, Champagne, Sologne, Corse et P.A.C.A, en Île de France (plusieurs fois à Paris).



CHOEURS BASQUES DE BIARRITZ

ITSASOA

Direction Frédéric Sorhaitz

Vendredi 26 Avril à 20 h 30
Eglise de **AUVERS ST GEORGES**
Entrée 12 € à partir de 14 ans
Billetterie sur place

Aujourd'hui ici, demain ailleurs, ITSASOA avance en quête d'échanges, de perfectionnement et d'enrichissement de son répertoire. Il a enregistré plusieurs CD.

D'inspiration navarraise, les costumes des choristes sont à l'image de ceux revêtus lors des cérémonies en vallée de Roncal.

Venez nombreux les encourager le vendredi 26 avril à 20 h 30 à l'église d'Auvers.

Billetterie sur place (Entrée : 12 € à partir de 14 ans)



Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Chamarande :

Une très belle année 2023.

C'est avec satisfaction que nous tirons le bilan de cette année 2023.

20 journées consacrées à diverses animations destinées au public, 339 sociétaires annuels dont 112 jeunes de moins de 18 ans, 93 cartes journalières ou hebdomadaires et la formation de la toute jeune 1^{ère} garde pêche féminine du département.

La signature de la convention avec Janville/Juine permet désormais de gérer le parcours de la Juine depuis Auvers St Georges jusqu'à Bouray sur Juine. Rendons hommage à Monsieur Christophe GARDAHAUT, Maire de Janville sur Juine, pour ses qualités humaines, son écoute et la signature de

notre partenariat avec sa commune.

La dynamique enclenchée par l'augmentation du nombre de sociétaires depuis plusieurs années se concrétise par un rempoissonnement conséquent qui va enrichir la rivière et les étangs.

Carpes, tanches, gardons, brochets, perches et sandres pour un poids total de 1250kg, ont été introduits en novembre sur l'ensemble de nos parcours.

Depuis plusieurs mois, nous préparons l'année 2024 avec de nouvelles animations pêche, un atelier pêche pour les jeunes et adultes, des journées de découverte du milieu aquatique et de la biodiversité locale pour le public et les scolaires.

Toutes ces actions entièrement gratuites et majoritairement financées par les ventes des cartes de pêche de l'AAPPMA sont réalisées par des bénévoles motivés et toujours à votre écoute.

Nous rappelons que la carte de pêche est obligatoire pour pratiquer ce loisir.

Vous pouvez l'acquérir sur le site www.cartedepeche.fr dans ce cas, n'oubliez pas de choisir **AAPPMA DE CHAMARANDE**, elles sont également disponibles à la mairie de Chamarande ou chez notre partenaire, le restaurant I SAPORI à côté de la gare de Lardy.

Les cartes de pêche en vente sur d'autres enseignes (Décathlon, Pacific Pêche, Coin du pêcheur) vous permettront de pratiquer sur nos parcours réciprocaires mais votre contribution financière sera reversée sur d'autres AAPPMA, les comptes des dépositaires sont verrouillés sur des AAPPMA spécifiques.

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur la page Facebook : aappma-chamarande-infos, sur notre site Internet www.peche-chamarande.fr et adressez vos questions par mail à l'adresse chamarande.peche91@gmail.com



Recensement des artistes Auversois pour une expo !

A l'occasion de la fête communale de 2024 à Auvers Saint Georges, nous souhaitons connaître tous les artistes Auversois intéressés, qu'ils soient peintres, sculpteurs, photographes, brodeuses ou autres... pour organiser une exposition de leurs travaux dans la salle polyvalente le dimanche de la fête communale.

Faites-vous connaître en mairie avant fin juin, plus vous serez nombreux, plus notre expo aura de succès !!! N'ayez pas peur de vous montrer !!

LABAZ

L'APPLI DES 15-25 ANS POUR FAIRE LE PLEIN DE BONS PLANS

C'EST QUOI LABAZ ?

LABAZ est la toute nouvelle application mobile de la Région Île-de-France destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans. Entièrement gratuite, elle propose des aides, des bons plans, des jeux concours... Par exemple, besoin d'un nouveau vélo ? LABAZ t'offre une aide de 100€.

NOUVEAU
100€
D'AIDE SPORT & CULTURE

← C'EST LE MOMENT D'EN PROFITER !

La Région propose à tous les jeunes de 15 à 17 ans une aide de 100€ pour renforcer leur accès à la pratique sportive, artistique et culturelle, en augmentant leur pouvoir d'achat et celui de leur famille. L'aide est créditée dans le portefeuille virtuel, ou « wallet », de chaque jeune remplissant les critères d'éligibilité (voir ci-dessous). Elle est strictement personnelle. Son montant n'est pas cumulable d'une année sur l'autre : il est crédité en septembre et peut être utilisé jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Les partenaires du dispositif sont actuellement invités à s'inscrire sur l'application. Si ton club ou ton association ne s'est pas encore inscrit, n'hésite pas à leur parler de LABAZ pour pouvoir en bénéficier.

Voici le lien à leur communiquer :

<https://labaz.iledefrance.fr/partners/onboarding>

← COMMENT UTILISER L'AIDE DE 100€ ?

1. Télécharge l'application LABAZ disponible sur les stores et inscris-toi. Les 2 Conditions : avoir entre 15 et 17 ans (révolus le 1er septembre de chaque année) et résider en Île-de-France.
2. Choisis dans la liste des partenaires du réseau LABAZ la structure où tu souhaites utiliser l'aide de la Région
3. Saisis le montant que tu souhaites déboursier (dans la limite de 100€)
4. Présente le QR code généré (ou le code associé) qui apparaît dans ton portefeuille électronique (ou « wallet ») au moment du paiement directement auprès de la structure où tu veux t'inscrire. Si la structure ne peut pas lire le QR code, tu peux aussi lui transmettre le numéro en dessous du code-barres.

ZOOM
SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT



ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

ESSONNE LA REVUE

Des portraits d'Essonnien
passionnés et passionnants,
des balades gourmandes...

Si vous aimez les bonnes
surprises, vous adorerez la nouvelle
revue du Département.

Deux fois par an, le Département
vous invite à recevoir gratuitement
chez vous sa nouvelle revue. Une
publication premium, pensée dans
un esprit de collection à conserver
et à refeuilleter, qui valorise le terri-
toire et ses richesses. Et qui offre
aux lecteurs de belles rencontres et
d'insolites découvertes.

Une façon pour le Département de
célébrer les talents et les énergies
qui font l'Essonne d'aujourd'hui et
de demain. Le but est aussi de faire
(re)-découvrir aux habitants les
atouts d'un département où il fait
bon vivre, se balader et qui rayonne
notamment en matière d'attractivité
économique et scientifique. Cette
terre d'avenir de déclinera au fil des
pages et des trois rubriques princi-
pales: Imaginer, S'engager, Agir.
Autant d'invitations au voyage...
Dépaysement garanti!

larevue.essonne.fr



Le Département de l'Essonne a lancé en octobre dernier une nouvelle revue haut de gamme de 84 pages destinée à mettre en valeur les richesses et les forces vives de notre territoire. Le but est aussi de faire (re)-découvrir aux Essonnien les atouts de leur département où il fait bon vivre, se promener et qui possède une réelle attractivité économique et scientifique. Enfin, c'est aussi une façon de célébrer les talents et les énergies qui font l'Essonne d'aujourd'hui et de demain.

Afin de renforcer sa visibilité et d'inciter les Essonnien à s'abonner gratuitement à cette nouvelle revue, nous vous proposons un kit de communication à relayer sur vos canaux de diffusion. Cette revue est en effet également un moyen supplémentaire de faire la promotion de vos territoires. Vous pouvez donc vous en emparer et jouer un rôle dans son succès.

LE HÉRISSEON, nocturne, discret et timide mais indispensable dans nos jardins !

Hérisson est le terme employé pour désigner différentes espèces animales, certaines possédant des poils piquants et d'autres pas. Intéressons-nous plus particulièrement au **Hérisson commun** (*Erinaceus europaeus*) qui appartient à la famille des *Erinaceidae*. Il est également appelé **Hérisson d'Europe** ou tout simplement hérisson. On peut l'apercevoir dans tous les pays européens.

Il possède un masque assez sombre autour de ses yeux ronds au regard perçant et de son museau pointu. Malgré ses pattes courtes, c'est un animal rapide qui peut parcourir plusieurs kilomètres en une nuit pour trouver de la nourriture.



A l'âge **adulte** il peut avoir jusqu'à 7 500 piquants incassables qui ne sont autres que ses poils, bruns à la base et gris-beige à la pointe. Elles représentent une arme de défense. L'animal peut les plier et les déployer à sa guise grâce à différents muscles qui se trouvent sur son dos. Chaque épine a une durée de vie d'un an et demi, période à l'issue de laquelle elle tombe pour laisser place à une nouvelle aiguille. Sur le reste de son corps, le hérisson possède une faible densité de poils non piquants, raides et relativement doux, dont la couleur tire sur le brun.

Un même mâle adulte pèse beaucoup plus lourd en hiver (jusqu'à 2,5 kg) qu'en été (entre 600 et 700 g seulement). La **hérissonne** est plus légère.

C'est un **mammifère nocturne** qui se nourrit principalement d'insectes, de gastéropodes, d'œufs, de fruits et de baies. Dès que sa nourriture se raréfie à l'approche de l'hiver, il **hiberne**. Pour être protégé du froid, il construit un nid au pied d'un arbre, dans une meule de foin ou creuse un terrier où il entrepose brindilles et feuilles qu'il tasse en sautant ou en se roulant dessus, parfois dans les cabanons ou sous les bâches ! Donc ATTENTION en jardinant !!!

Durant l'**hibernation**, il s'éveille une fois tous les 6 ou 7 jours. Il cesse d'hiberner dès que sa réserve de graisse est épuisée, quelles que soient les conditions météorologiques. Vous pouvez l'aider en plaçant des croquettes pour chat et de l'eau dans un coin où il est susceptible de passer.

C'est à ce moment que débute la période de rut qui s'achève en septembre.

La gestation dure entre 35 et 49 jours. Une hérissonne peut donner naissance à 7 petits au maximum à chaque portée, et peut avoir deux portées par an. Les **bébé hérissons** naissent sans épines mais celles-ci apparaissent quelques heures seulement après leur venue au monde. Elles sont molles et ne piquent donc pas. Elles chutent au bout de 15 à 21 jours et sont remplacées par des aiguilles brunes piquantes.

Inscrit à la Convention de Berne, le hérisson est une espèce en danger critique et protégé. Il est interdit de le capturer, de le vendre, de le mutiler, de le tuer. Il est également interdit de le déplacer, même mort, et de le naturaliser. En revanche, nous sommes tous encouragés à lui aménager des abris ou des gîtes avec quelques petits tas de bois, de laisser prospérer buissons et haies vives afin qu'il puisse vivre en toute quiétude, se reproduire et continuer longtemps à **jouer son rôle indiscutable dans la biodiversité**.

Grâce à M. Michel PRUDO, délégué à la nature, Association : Connaitre et Protéger la Nature, un abri à hérisson a été installé sur la commune d'Auvers en octobre 2023 afin d'accueillir une famille ! Nous ne divulguerons pas son emplacement afin de les préserver.

NOUVELLES
CONDITIONS
D'ACCÈS EN
DÉCHÈTERIES
POUR LES ENTREPRISES



TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024
par franchise de 1m³

- ➔ 46,80€ TTC pour les enfouissables
soit 39€ HT
- ➔ 28,80€ TTC pour les valorisables
soit 24€ HT
- ➔ 19,20€ TTC pour les végétaux
soit 16€ HT

RAPPEL DES MODALITÉS

- ➔ Siège social situé sur une des 175 communes du territoire
- ➔ 100 passages par an maximum sauf déchets végétaux
- ➔ 5m³ par passage maximum

www.siredom.com
@siredom

Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS

Prépaiement

A partir du 1^{er} juillet 2024, le Siredom met en place le prépaiement pour l'accès de ses déchèteries aux professionnels. Une période de test sera mise en œuvre du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 durant laquelle vous pourrez déjà prépayer vos passages.

Comment ?

Chaque entreprise doit disposer obligatoirement d'un compte sur le site siredom.ecocito.com rubrique vos déchèteries/paiement en ligne pro.

Le compte peut être approvisionné soit :

Par carte bancaire. Une fois le paiement effectué sur votre compte, la mise à jour de votre situation sera effective en déchèterie sous 24 heures.

Par chèque à l'ordre du RR SIREDOM, adressé à Siredom – 63 rue du Bois Chaland – 91090 Lisses

La création d'un compte va devenir obligatoire pour tous les utilisateurs de la déchetterie afin d'éviter les abus de cartes après le déménagement du titulaire...

Si vous quittez le territoire vous devez rendre votre carte à la mairie et en demander une autre auprès de votre nouvelle commune !!!

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez vos ouvertures de systèmes de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur, volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez de d'emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture.

Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Ne commettez pas d'imprudence

Pas de nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Pas de clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet : www.interieur.gouv.fr

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

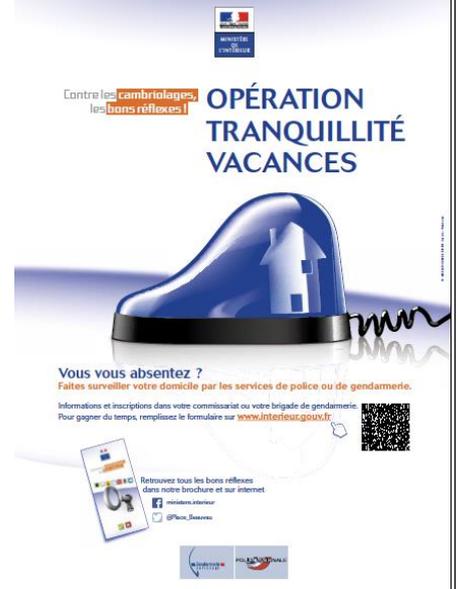
Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.



Eslly GOMES DA CRUZ DE PINA TAVARE le 04/01/2024

Solan VANDERDRIESSCHE le 10/01/2024



Hyacinthe ROCCI née MONTI le 15/01/2024

Michelle LECAME née L'AFFETER le 13/02/2024

Didier GLASTRE le 16/02/2024

Michel JULIENNE le 11/03/2024



Votre mairie

Place du Général Leclerc
91580 AUVERS-SAINT-GEORGES
Tél. 01.60.80.34.01

Adresse e-mail : mairie@auvers-saint-georges.fr

Site internet : www.auvers-saint-georges.fr

Page Facebook :
<https://www.facebook.com/Mairie.AuversSaintGeorges/>

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi :
de 14h à 17h

Samedi : de 9h à 12h